



## COMMUNIQUÉ

Le Président du Conseil constitutionnel a l'honneur d'informer le public, les candidats, les partis et formations politiques que l'audience solennelle de proclamation des résultats définitifs de l'élection du Président du Faso **aura lieu le mardi 15 décembre 2015 à 16 heures dans la salle d'audience du Conseil Constitutionnel.**

**L'heure limite d'arrivée est fixée à 15 heures 30 minutes.**

**Pour le Président et par délégation  
Le Secrétaire général**

**Daouda SAVADOGO**

Magistrat

